



**Nombre de membres :**

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Qui ont pris part à la délibération : 29

**Date de la convocation :** 13/06/2025

**Date d'affichage :** 13/06/2025

***DELIBERATION N° 026/2025  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SALEILLES***

***SEANCE DU 19 JUIN 2025***

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-neuf juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur François Rallo, Maire de la commune.

**Présents :** François RALLO – Cosme DILME – Jean PEZIN – Sonia MAC VEIGH – Céline FREIXINOS – Jacqueline KEILING – Michèle GRANIER – Stéphane LE COQ – Christine BACHES – Claire SALFATI TEDGUI – Mireille CORONES YAGOUBI – Pascal GIRAUDET – Olivier RABAT – Christian DISLAIR – Yannick CALLAREC – Jordi DELCLOS – Joseph CASCALES – Sylvain VIOT

**Pouvoirs :**

- Carole CARTON donne pouvoir à Sonia MAC VEIGH
- Modeste BOSQUE donne pouvoir à Jean PEZIN
- Marie-Anne HAUSPIEZ donne pouvoir à Christine BACHES
- Robert TARDA donne pouvoir à François RALLO
- Armand CHAUVET donne pouvoir à Michèle GRANIER
- Patricia PICHARD donne pouvoir à Jacqueline KEILING
- Richard VENDRELL donne pouvoir à Christian DISLAIR
- Bénédicte SARASSAT donne pouvoir à Yannick CALLAREC
- Caroline PICCOLO donne pouvoir à Céline FREIXINOS
- Eliane CHAMBAULT donne pouvoir à Joseph CASCALES
- Eric BOUILLIN donne pouvoir à Sylvain VIOT

**Absent :** NEANT

**Secrétaire de séance :** Christine BACHES

**OBJET :** Demande du label « Ma commune aime lire et faire lire » auprès de l'association « Lire et faire lire ».

Mme Céline Freixinos, Adjointe en charge de la jeunesse, des sports, de la vie associative et de la médiathèque informe l'assemblée de l'existence du label « Ma commune aime lire et faire lire » qui valorise l'action locale en faveur de la lecture.

Elle indique que l'objectif du label est d'inciter les communes à s'engager pour permettre à tous les enfants de découvrir le plaisir de la lecture. En effet, depuis 15 ans, des bénévoles seniors de « Lire et faire lire » sont mobilisés partout en France pour partager leur plaisir de la lecture avec les enfants au sein de médiathèques.

Certains seniors de l'association interviennent au sein de notre bibliothèque depuis plusieurs années et ce label créée par l'association « Lire et faire lire », en partenariat avec l'Association des Maires de France, met en avant les collectivités locales les plus engagées.

Mme Céline Freixinos précise que la commune a candidaté à l'obtention de ce label en répondant à un questionnaire en ligne en avril dernier et un comité d'experts, présidé par Alexandre Jardin, attribuera le label aux communes satisfaisant aux critères, à savoir, s'engager à développer au moins trois actions sur les neuf suivantes :

- 1) Communiquer sur les actions menées par les bénévoles pour valoriser et développer la mise en place du programme ;
- 2) Favoriser la présence de « Lire et faire lire » dans les TAPs (nouveaux temps d'activité périscolaire) ;
- 3) Favoriser la présence de « Lire et faire lire » dans un PEdT (Projet éducatif territorial);
- 4) Inciter au partenariat avec les bibliothèques de lecture publique ;
- 5) Associer les bénévoles lecteurs aux manifestations culturelles locales ;
- 6) Associer les bénévoles lecteurs aux actions intergénérationnelles locales ;
- 7) Valoriser et reconnaître les seniors engagés dans ce bénévolat (remise de médaille, réception...);
- 8) Financer l'accompagnement des bénévoles;
- 9) Autre(s) mesures à préciser.

Mme Céline Freixinos ajoute que notre « Médiathèque Alexandre Jardin » a choisi de retenir les 3 actions suivantes :

- Inciter au partenariat avec les bibliothèques de lecture publique ;
- Associer les bénévoles lecteurs aux manifestations culturelles locales ;
- Valoriser et reconnaître les seniors engagés dans ce bénévolat (remise de médaille, réception...).

Mme Céline Freixinos précise que le label est décerné pour une durée de quatre ans et qu'à l'issue de cette période, la commune informera le comité d'experts des actions menées en répondant à un questionnaire. Le comité d'experts se prononcera alors en faveur d'un renouvellement du label ou de sa suspension en concertation avec les coordinations départementales de « Lire et faire lire ».

**Vu** le dossier de candidature au label déposé par la ville en avril 2025 ;

**Considérant** que la bibliothèque travaille déjà avec l'association départementale « Lire et faire lire » et permet à des seniors d'intervenir régulièrement en son sein ;

**Considérant** la volonté forte d'obtenir le label « Lire et faire lire » pour notre « Médiathèque Alexandre Jardin » qui ouvrira au public le 02 septembre 2025 ;

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de Mme Céline Freixinos et, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Adopte** le dossier de candidature déposé par la ville en avril 2025 ;

- **Retient** les 3 actions suivantes pour bénéficier du label :
  - . Inciter au partenariat avec les bibliothèques de lecture publique ;
  - . Associer les bénévoles lecteurs aux manifestations culturelles locales ;
  - . Valoriser et reconnaître les seniors engagés dans ce bénévolat (remise de médaille, réception...).

- **Autorise** M. le Maire, ou son représentant, à demander le label pour une durée de quatre ans, à prendre toutes les mesures nécessaires à son application et à signer toute convention ou tout document utile en la matière.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



François RALLO

Publication le : 20 JUIN 2025